

L'audience informelle ("rendez-vous citoyen") s'est tenue le 1er juin 2016 comme prévu. M. Mérindol y a présenté son projet comme il l'avait fait le 31 mars lors du CE extraordinaire.

La pierre d'achoppement de ce projet reste la possibilité ou non d'obtenir un abandon par les créanciers d'une part du passif de la société, à hauteur de 50 %. Le mandataire judiciaire, l'administrateur, le procureur de la République et le juge ont tous émis d'importantes réserves sur cette possibilité. Le procureur est allé plus loin en s'opposant au délai de 3 semaines demandé pour finaliser le plan. L'avocate du CE ne s'y est pas opposée, en accord avec les représentants du personnel. Ceux-ci y voient une perspective raisonnable de sauver un maximum d'emplois.

Le juge a accordé le délai demandé. Une nouvelle audience informelle devrait se tenir vers la fin du mois de juin. Le choix définitif entre plan de continuation et plan de cession devrait être fait à cette occasion.

Patience !